

12 NOV. 2024

SPLU/ADS

Reçu le

07 NOV. 2024

## Demande de ☐ Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions ☒ Permis de construire comprenant ou non des démolitions

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406

- i** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- i** Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

### Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD/AU) disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

### Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC 035 124 24 W0023

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier

La présente déclaration a été reçue à la mairie

le    /    /    Le Maire

Mme Nadine DRÉAN

07 NOV. 2024



Cachet de la mairie et signature du receveur

### Dossier transmis :

- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
- ☐ au Directeur du Parc National
- ☐ au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial
- ☐ au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial

## 1 Identité du demandeur<sup>[1]</sup>

**i** Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

## 1.1 Vous êtes un particulier

Nom

Prénom

Date et lieu de naissance : Date :  /  /

Commune :

Département :  Pays :

## 1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination

Raison sociale

GRAND FOUGERAY PV

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

9 1 0 6 2 5 2 4 3 0 0 0 1 9

SAS

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Sté TSE représentée par M.DEBONNET

Mathieu

## 2 Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : 55 Voie : Allée Pierre Ziller

Lieu-dit : Sophia Antipolis

Localité : VALBONNE

Code postal : 0 6 5 6 0 BP :  Cedex :

Téléphone : 0 6 6 3 3 8 3 2 1 6 Indicateur pour le pays étranger :

Adresse électronique :

anne-caroline.demoulins @tse.energy

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays :

Division territoriale :

☒ J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

## 2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)<sup>[2]</sup>

<sup>[1]</sup> Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

Pour un particulier :

Nom

Prénom

Pour une personne morale :

Dénomination

Raison sociale

TSE

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

8 1 9 4 6 6 7 5 6 0 0 0 2 3

SAS

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

DE MOULINS

Anne-caroline

<sup>[2]</sup> J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

Adresse : Numéro : 55 Voie : Allée Pierre Ziller

Reçu le

Lieu-dit : Sophia Antipolis

Localité : VALBONNE

- 7 NOV. 2024

Code postal : 0 6 5 6 0 BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Téléphone : 0 6 6 3 3 8 3 2 1 6 Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

anne-caroline.demoulin @tse.energy

### 3 Le terrain

#### 3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

① Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet. Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire<sup>[3]</sup>.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie :

Lieu-dit : Conzais

Localité : GRAND-FOUGERAY

Code postal : 3 5 3 9 0

Références cadastrales<sup>[4]</sup> :

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) :

#### 3.2 Situation juridique du terrain

① Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ? ☐ Oui ☒ Non ☐ Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[3] Si votre projet d'aménagement est situé dans le périmètre d'une opération de revitalisation du territoire et prévu par un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), la contiguïté des parcelles n'est pas requise dans le cadre d'une demande de permis d'aménager.

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

## 4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

i Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

### 4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

i Cochez la ou les cases correspondantes.

- |                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Lotissement                                                                                                                                                                                   | <input type="checkbox"/> Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs |
| <input type="checkbox"/> Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre                                                                                                                               | <input type="checkbox"/> Contenance (nombre d'unités) : <input type="text"/>                                                                                   |
| <input type="checkbox"/> Terrain de camping                                                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :                                                                                  |
| <input type="checkbox"/> Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances                                                                                                                                            | <input type="checkbox"/> Superficie en m <sup>2</sup> : <input type="text"/>                                                                                   |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés                                                                                                                   | <input type="checkbox"/> Profondeur en m (pour les affouillements) : <input type="text"/>                                                                      |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports                                                                                                                         | <input type="checkbox"/> Hauteur en m (pour les exhaussements) : <input type="text"/>                                                                          |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un golf                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m <sup>2</sup> , constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs |                                                                                                                                                                |
| <input type="checkbox"/> Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles                                                                         |                                                                                                                                                                |

#### Dans les secteurs protégés

**Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé<sup>[5]</sup> :**

- ☐ Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- ☐ Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchyliques, pastorales et forestières

**Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques<sup>[5]</sup> :**

- ☐ Création d'une voie
- ☐ Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- ☐ Création d'un espace public

**Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle<sup>[5]</sup> :**

- ☐ Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m<sup>2</sup>) :

[5] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

Reçu le

- 7 NOV. 2024

#### 4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :  Surface de plancher maximale envisagée (en m<sup>2</sup>) :

Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?

- ☐ Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot ☐ La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.
- ☐ Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

- ☐ Consignation en compte bloqué ou ☐ Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ? ☐ Oui ☐ Non

#### 4.3 À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m<sup>2</sup>) :

Nombre maximal de personnes accueillies :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ? ☐ Oui ☐ Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

## 5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

### 5.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte<sup>[6]</sup> : Oui ☒ Non ☐

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

**Pour un architecte personne physique :**

Nom de l'architecte :

BERTRAND

Prénom :

Bruno

**Pour un architecte personne morale :**

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Numéro : 7

Voie : Rue des Carmes

Lieu-dit :

Localité : MONTAUBAN

Code postal : 8 2 0 0 0 BP : Cedex :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes<sup>[7]</sup> : 075321PC000531890

Conseil régional de l'ordre : Occitanie

Téléphone : 0 6 1 8 1 6 6 7 0 5 ou Télécopie : ou

Adresse électronique :

arb2.82@gmail.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous<sup>[8]</sup> :

☐ Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

### 5.2 Nature du projet envisagé

☒ Nouvelle construction

☐ Travaux sur construction existante

☐ Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

[6] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[7] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.

[8] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

– Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;

– Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;

– Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m<sup>2</sup> ;

– Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m<sup>2</sup>.

- 7 NOV. 2024

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet consiste en la construction d'une centrale solaire au sol. Les panneaux photovoltaïques seront assemblés sur des tables constituées de poteaux en acier galvanisé enfoncés dans le sol et reliés entre eux par une structure métallique.

La centrale sera composée de 2 postes de transformation de 12m x 3m x 3.60mht, et d'un poste de livraison de 12m x 3m x 3.60mht. Ceux-ci seront posés sur un remblai périphérique de 0.75m. La centrale comportera également un local de maintenance de 12,19m x 2,44m, soit 30m<sup>2</sup> d'emprise au sol.

2 citernes de 120m<sup>3</sup> seront installées sur le terrain.

Des pistes seront aménagées pour le chantier, la maintenance et les services incendie, et ce afin de permettre l'accès aux différents postes.

Un hangar d'environ 140 m<sup>2</sup> sera démolit dans le cadre du projet.  
(voir le détail dans la notice PC4)

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : \_\_\_\_\_

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa puissance crête 9550 kW et la destination principale de l'énergie produite :

Revente d'électricité

### 5.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés :    dont individuels :    dont collectifs :

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social    Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)    Prêt à taux zéro

Autres financements :

• Mode d'utilisation principale des logements :

☐ Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) ☐ Vente ☐ Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

☐ Résidence principale ☐ Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

☐ Piscine ☐ Garage ☐ Véranda ☐ Abri de jardin

☐ Autres annexes à l'habitation : \_\_\_\_\_

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

☐ Résidence pour personnes âgées ☐ Résidence pour étudiants ☐ Résidence de tourisme

☐ Résidence hôtelière à vocation sociale ☐ Résidence sociale ☐ Résidence pour personnes handicapées

☐ Autres, précisez : \_\_\_\_\_

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce    2 pièces

3 pièces    4 pièces    5 pièces    6 pièces et plus

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol    et au-dessous du sol

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

☐ Extension ☐ Surélévation ☐ Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

☐ Transport ☐ Enseignement et recherche ☐ Action sociale

☐ Ouvrage spécial ☐ Santé ☐ Culture et loisir

## 5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

## 5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Surfaces de plancher<sup>[9]</sup> en m<sup>2</sup> (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

| Destinations                            | Surface existante avant travaux (A) | Surface créée <sup>[10]</sup> (B) | Surface créée par changement de destination <sup>[11]</sup> (C) | Surface supprimée <sup>[12]</sup> (D) | Surface supprimée par changement de destination <sup>[11]</sup> (E) | Surface totale<br>= (A) + (B)<br>+ (C)<br>- (D) - (E) |
|-----------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------------------------------------|---------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Habitation                              |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| Hébergement hôtelier                    |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| Bureaux                                 |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| Commerce                                |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| Artisanat <sup>[13]</sup>               |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| Industrie                               |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| Exploitation agricole ou forestière     |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| Entrepôt                                |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| Service public ou d'intérêt collectif   |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |
| <b>Surfaces totales (m<sup>2</sup>)</b> |                                     |                                   |                                                                 |                                       |                                                                     |                                                       |

[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

[10] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[11] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[12] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[13] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

## 5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

Reçu le

① Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher en m<sup>2</sup><sup>[14]</sup> (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

- 7 NOV. 2024

| Destinations<br>(article R.151-27 du code de l'urbanisme)       | Sous-destinations<br>(article R.151-28 du code de l'urbanisme)                     | Surface existante avant travaux<br>(A) | Surface créée <sup>[15]</sup><br>(B) | Surface créée par changement de destination <sup>[16]</sup> ou de sous-destination <sup>[17]</sup><br>(C) | Surface supprimées <sup>[18]</sup><br>(D) | Surface supprimée par changement de destination <sup>[16]</sup> ou de sous-destination <sup>[17]</sup><br>(E) | Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E) |
|-----------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------|--------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------|
| Exploitation agricole et forestière                             | Exploitation agricole                                                              | 140                                    |                                      |                                                                                                           | 140                                       |                                                                                                               | 0                                            |
|                                                                 | Exploitation forestière                                                            |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
| Habitation                                                      | Logement                                                                           |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
|                                                                 | Hébergement                                                                        |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
| Commerce et activités de service                                | Artisanat et commerce de détail                                                    |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
|                                                                 | Restauration                                                                       |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
|                                                                 | Commerce de gros                                                                   |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
|                                                                 | Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle                      |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
|                                                                 | Cinéma                                                                             |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
|                                                                 | Hôtels                                                                             |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
|                                                                 | Autres hébergements touristiques                                                   |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
| Équipement d'intérêt collectif et services publics              | Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
|                                                                 | Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés        |                                        | 138                                  |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               | 138                                          |
|                                                                 | Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale                        |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
|                                                                 | Salles d'art et de spectacles                                                      |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
|                                                                 | Équipements sportifs                                                               |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
|                                                                 | Lieux de culte                                                                     |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
|                                                                 | Autres équipements recevant du public                                              |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
| Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire | Industrie                                                                          |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
|                                                                 | Entrepôt                                                                           |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
|                                                                 | Bureau                                                                             |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
|                                                                 | Centre de congrès et d'exposition                                                  |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
|                                                                 | Cuisine dédiée à la vente en ligne                                                 |                                        |                                      |                                                                                                           |                                           |                                                                                                               |                                              |
| <b>Surfaces totales (en m<sup>2</sup>)</b>                      |                                                                                    | <b>140</b>                             | <b>138</b>                           |                                                                                                           | <b>140</b>                                |                                                                                                               | <b>138</b>                                   |

[14] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur [www.service.public.fr](http://www.service.public.fr).

[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

## 5.7 Stationnement

### Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet :  Après réalisation du projet :

### Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

#### Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

#### Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement :  m<sup>2</sup>, dont surface bâtie :  m<sup>2</sup>

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m<sup>2</sup>) :

## 6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

**i** Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

☒ Démolition totale ☐ Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis :

## 7 Participation pour voirie et réseaux

① Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

Reçu le

### 7.1 Pour un particulier

Nom

Prénom

- 7 NOV. 2024

### 7.2 Pour une personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Adresse : Numéro :

Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

BP :

Cedex :

Adresse électronique :

@

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays :

Division territoriale :

## 8 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

☐ porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement

☐ porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement

☒ fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)

☐ porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement

☐ déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent

☒ Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :

☒ Informations complémentaires

☐ se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable

☐ se situe dans les abords d'un monument historique

☐ porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

☐ relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)

☐ a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

☐ est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie

## 9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À VALBONNE

Fait le 31/10/2024

Courrier  
12 NOV. 2024

SPUWADS

Signature du (des) demandeur(s)

### ▲ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

## 10 Pour un permis d'aménager portant sur un lotissement

- ☐ En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
- ☐ Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2 500 m<sup>2</sup>, je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

### Information à remplir sur le professionnel sollicité :

- ☐ architecte      ☐ paysagiste-concepteur

#### Pour un architecte personne physique :

Nom

Prénom

#### Pour un architecte personne morale :

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

#### Représentant de la personne morale :

Nom

Prénom

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  BP :  Cedex :

Téléphone :

Adresse électronique :

@

#### Pour les architectes uniquement :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes<sup>[19]</sup> :

Conseil régional de l'ordre de :

Courrier arrivé le

12 NOV. 2024

SPLU/ADS

[19] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes. Les six premiers caractères correspondent au numéro d'inscription à l'ordre des architectes.

## Références cadastrales : fiche complémentaire

① Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

|           |                      |           |                                               |          |                                                                                             |                                                             |                              |
|-----------|----------------------|-----------|-----------------------------------------------|----------|---------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/> Y <input type="text"/> H | Numéro : | <input type="text"/> 0 <input type="text"/> 0 <input type="text"/> 1 <input type="text"/> 1 | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/> 154 510 |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/> Y <input type="text"/> H | Numéro : | <input type="text"/> 0 <input type="text"/> 1 <input type="text"/> 1 <input type="text"/> 3 | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/> 550     |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |
| Préfixe : | <input type="text"/> | Section : | <input type="text"/>                          | Numéro : | <input type="text"/>                                                                        | Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : | <input type="text"/>         |

Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) : 155 060